LE FROID

[illegible]

Le froid continue à Paris, à Lille et en province. A Châteaubriant, à la Rochelle, [illegible], le thermomètre est descendu à 4 degrés ; il est tombé à 5 degrés à Montauban et 6 degrés à Plombières-les-Bains. La neige a fait son apparition à Auch, à Privas, à Saint-Girons, à Bonneville, etc.

Depuis hier la pluie est tombée en abondance sur Perpignan et ses environs. La neige est tombée en grande quantité sur les sommets des Pyrénées-Orientales ; par suite, la température très douce jusqu'à présent s'est considérablement abaissée dans la plaine du Roussillon.

De Toulouse on télégraphie :

« L'hiver a décidément fait son entrée. La pluie qui tombe abondamment depuis deux jours a causé un abaissement [illegible] de la température. Cette nuit et dans la matinée la neige est tombée en assez grande quantité. »

APRÈS LES GRÈVES

Le suicidé de Mazingarbe

Nous recevons des Mines de Béthune la dépêche suivante que nous insérons sans réserve :

« Contrairement à ce que dit le *Réveil du Nord*, Achille Virot, qui s'est suicidé à Mazingarbe n'avait pas été congédié par la Compagnie. Il avait repris le travail depuis le 2 courant. »

A PROPOS

de l'affaire de Givenchy-en-Gohelle

L'un des principaux auteurs de la malheureuse échauffourée de Givenchy, où Cherbier a trouvé la mort, vient d'être découvert à Liévin.

Un sieur B... se trouvant il y a quelques jours sur le seuil de la porte d'un estaminet de la plaine disait à des ouvriers : « Il n'y a pas comme moi pour remonter à coups de briques l'horloge du garde-champêtre de Givenchy. »

Trois des ouvriers présents lorsque B... a tenu ces propos, ont fait leur déclaration aux gendarmes.

Il semblerait donc établi que le sieur B... faisait partie de la bande des assaillants qui ont saccagé la maison du garde-champêtre. On se rappelle, en effet, que la pendule a été brisée par une brique.

Les élections des délégués mineurs

Par arrêté préfectoral en date du 9 novembre, les ouvriers mineurs des circonscriptions énumérées ci-dessous sont convoqués à l'effet d'élire des délégués à la sécurité des ouvriers mineurs :

Mines de Lens : Circonscription de la fosse n° 2 ; Id. n° 7.

Mines d'Ostricourt : Id. des fosses n° 2 et 3.

Id. de Drocourt : Id. n° 1 et 2.

Id. de Liévin : Id. n° 1 et 2.

Id. de Bully : de la fosse n° 4 ; id. n° 5 ; Id. n° 6 ; id. n° 7.

Mines de Noeux : de la fosse n° 1 ; id. n° 2 ; Id. n° 4 ; id. n° 5.

Mines de Douai : Id. de la fosse n° 1.

Id. de Vendin : Id. des fosses n° 1 et 2.

Id. de Ferfay : Id. n° 1 et 2.

Id. de Fléchinelle : Id. de la fosse n° 1.

L'INAUGURATION

De l'École des Arts agricoles de Douai

Comme bien on pense, la venue dans notre région du ministre de l'agriculture sera marquée par une assez large distribution de décorations et de récompenses.

Une indiscrétion nous permet d'ores et déjà d'annoncer que M. Laurent-Mouchon sera promu officier du Mérite agricole, et que M. Pièrache, maire de Lewarde, sera nommé Chevalier du même ordre.

De nombreuses médailles d'encouragement seront également remises aux ouvriers, qui se sont distingués par leurs longs et loyaux services dans les maisons auxquelles ils sont attachés. Nous sommes heureux d'apprendre que parmi ces récompenses, un certain nombre sera attribué aux ouvriers mineurs.

Le ministre quittera Douai dimanche soir pour aller coucher à la préfecture de Lille.

Lundi matin, accompagné de M. le Préfet, il ira rendre une visite, à titre privé, aux serres de Bailleul.

Il reviendra ensuite à Lille, déjeunera à la Préfecture pour rentrer à Paris par le train de 1 heure 25.

Voici le programme officiel de la fête :

Samedi 11 novembre. — A midi et à six heures du soir, la fête sera annoncée par la grosse cloche et le carillon du Beffroi.

Dimanche 12 novembre. — A 11 heures 35 du matin, réception de M. le ministre à la gare par les autorités. L'arrivée de M. le ministre sera saluée par des salves d'artillerie et par les sonneries du beffroi. M. le ministre se rendra à la sous-préfecture par la rue de la Station, place Saint-Jacques et rue Victor-Hugo.

A une heure et demie, à la sous-préfecture, réception des autorités et des fonctionnaires.

A deux heures un quart, le cortège ministériel quittera la sous-préfecture et traversera les rues Victor-Hugo, Saint-Jacques, de la Madeleine, de Bellaing, de la Mairie, des Minimes et de l'Université pour se rendre à l'École nationale des Industries agricoles.

A deux heures et demie, inauguration de l'École. La musique municipale prêtera son concours à cette solennité.

A partir de trois heures et demie, sur le kiosque de la Grand'Place, se feront successivement entendre la Fanfare municipale des Enfants de Le-Forest, la fanfare de Dorignies, la fanfare les Volontaires, la musique municipale d'Hénin-Liétard, la musique municipale de Drocourt, la société des trompettes d'Abscon, la fanfare de Blache Saint-Vaast, la musique des sapeurs-pompiers de Sin-le-Noble, la fanfare républicaine de Landas, la fanfare de Montigny.

Sur le kiosque de la place Saint-Jacques, les auditions musicales commenceront à cinq heures et demie, dans l'ordre suivant : la fanfare de Lallaing, la musique municipale et des sapeurs-pompiers de Marchiennes, la musique municipale d'Aniche.

A l'issue du festival, des primes seront tirées au sort au kiosque de la place d'Armes.

A quatre heures, visite, par M. le ministre, de la sucrerie de Lambres.

A sept heures, grand banquet offert par la ville à M. le ministre, dans les salons de l'hôtel de ville. L'orchestre de l'École nationale de musique et la fanfare des *Enfants de Gayant* se feront entendre.

A sept heures, brillante illumination des rues de l'Université, des Minimes, de la Mairie, de la Grand'Place, des rues de Bellaing, de la Madeleine, Saint-Jacques, rue et place de la Station.

Grande représentation, au théâtre municipal, de *Carnot ou l'Organisateur de la Victoire*.

Journée du lundi 13 novembre. — Réunion annuelle du Syndicat des brasseurs du Nord. Nous avons annoncé déjà qu'une conférence serait faite par M. Moreau, professeur, dans une des salles de la nouvelle École. Elle sera suivie d'un banquet par souscription.

SECOURS AUX CULTIVATEURS

victimes de la sécheresse

Par décision du 29 septembre 1893, M. le Ministre de l'Agriculture a alloué au Département du Nord une subvention de 21.000 fr. sur le crédit de 5 millions voté par le Parlement en vue de venir en aide aux cultivateurs victimes de la sécheresse.

Après une discussion approfondie des diverses propositions présentées, la commission départementale déléguée à cet effet, par le Conseil général a décidé qu'il y avait lieu de répartir ce crédit au prorata des pertes éprouvées en fourrages dans les divers arrondissements.

D'après la situation produite, elle a distribué cette subvention comme suit :

Arrondissement	d'Avesnes	11.950 fr.
—	de Cambrai	1.500 fr.
—	de Douai	580 fr.
—	de Dunkerque	2.600 fr.
—	d'Hazebrouck	2.530 fr.
—	de Lille	1.470 fr.
—	de Valenciennes	370 fr.
	Total égal	21.000 fr.

Cette somme sera répartie sur les mêmes bases entre les cantons. A cet effet les maires des communes intéressées se réuniront sous la présidence des Conseils généraux, qui seront appelés pour chacun des cantons à distribuer la somme qui leur sera affectée entre les cultivateurs les plus éprouvés et dont la situation est plus digne d'intérêt.

Sur le vu de l'état de répartition ainsi arrêté, M. le Préfet mandatera cette subvention au nom des ayants droit.

UNE IMPORTANTE QUESTION

DE JURISPRUDENCE

En 1892, un jeune ouvrier de M. Bonte, entrepreneur à Armentières, tombait d'un toit et se faisait des blessures graves qui nécessitèrent son transport à l'hôpital après les formalités faites par la compagnie d'Assurances la *Providence*. Le blessé y demeura une année au bout de laquelle l'administration des hospices d'Armentières réclama de M. Bonte le montant des frais. Celui-ci eut recours immédiatement à la compagnie d'assurances la *Providence*, qui refusa de payer prétextant que lors de l'accident le blessé n'avait pas atteint l'âge de 16 ans — il lui manquait en effet quelques jours pour atteindre la majorité légale.

Le tribunal civil de Lille, saisi du différend a rendu un jugement que nous voulons mettre sous les yeux des entrepreneurs afin qu'ils puissent en tirer profit dans leurs rapports avec les Compagnies d'assurances.

Les considérants disent que le décret du 31 octobre 1882 défend d'employer des enfants à ces travaux.

Attendu que si ce décret ne précise pas l'âge des enfants qu'il défend d'employer, il résulte de l'ensemble des dispositions sur la matière, que le législateur considère comme enfant, toute personne n'ayant pas seize ans [illegible].

— Que Bonte a contrevenu à la disposition impérative de ce décret et qu'il est responsable des conséquences de ce délit. — Attendu que Bonte [illegible] la compagnie d'assurances ; que ce recours n'est pas fondé ; qu'en effet une clause expresse de la police décharge la Compagnie d'assurances de toute obligation lorsque l'accident a pour cause une contravention à une prescription légale. — Que dès lors l'appel en garantie doit être dit à tort. — Condamne Bonte à payer à l'hospice d'Armentières la somme de 273 fr. 85 avec intérêt de droit. — Rejette la demande en garantie contre la *Providence*, condamne Bonte à tous les dépens.

Chronique Régionale

Personnel administratif. — *Contributions indirectes.* — M. Pouillaude, commis à Anzin, est nommé commis principal à Hallain, en remplacement de M. Briet, démissionnaire ; M. Pouillaude est remplacé par M. Trupin, commis à la Chapelle d'Armentières ; M. Lequien, surnuméraire à Amiens, est nommé commis à Fourmies, en remplacement de Thériez, appelé sous les drapeaux.

Enregistrement. — M. Rabelle est nommé receveur à Bailleul, en remplacement de M. Huet, nommé à Troyes.

Douanes. — Sont nommés : Commis à Armentières, M. Humbert Lanquetin ; commis à Wattrelos, M. Honoré Dol ; commis à Valenciennes, M. Emilien Bonnafé, ex-surnuméraire.

Chronique Locale

ROUBAIX

Sous le titre : « Chronique Indépendante, » le journal la *Croix du Nord* publie une lettre adressée à son cousin par un nommé Edmond Pascal qui se bat les flancs pour faire de l'esprit sans, hélas ! y parvenir... le pauvre...

L'Avenir, dit-il, qui n'est pas celui de Roubaix-Tourcoing, mais celui qui appartient à Dieu... et pas au diable... et il répète plusieurs fois cette phrase.

C'est à mourir de rire.

Il est bien évident au point de vue catholique que ce qui est à Dieu ne peut être au diable.

La Palisse n'eut pas mieux dit.

Il signor Pascal s'en prend à *l'Avenir* au sujet d'un article publié par le *Roubaisien* à propos de Caline.

Mélangeant ensemble le républicanisme égaré, l'acide opportuniste, la base rallice, Monsieur Un Tel, Notre-Dame de l'Usine, le cul de four de Caline, le Préfet du Nord, la tête à boire, M. Prud'homme, les blancs et les noirs, M. Edmond Pascal, sert à ses lecteurs un salmigondis des plus indigestes.

Après avoir lu son article une fois, on est ahuri, à la deuxième lecture, on attrape la fièvre mais si on se hasarde à y revenir une troisième fois cherchant quand même à comprendre, il y a du danger.

On en perdrait la cervelle, cela ressemble assez aux élucubrations du défunt Varluzelle ou à l'Apocalypse de D...

Il est vrai que M. Pascal avoue lui-même en terminant que ce qu'il a écrit n'est pas sérieux, c'est une noble franchise.

Péché avoué est à moitié pardonné, mais de grâce, Pascal, n'y revenez plus.

Accident. — Jeudi matin, M. Eggremont, cafetier, tourneur en bois, rue des 7 Ponts, avait envoyé son garçon, âgé de 6 ans, chez sa grand'mère, marchande de légumes, rue Turgot. Arrivé là, l'enfant eut un sou pour acheter du bonbon.

Il ne se fit pas prier et se dirigea vers un épicier pour y faire son petit achat. En revenant, il tomba et, en rentrant chez sa grand'mère, dit qu'il avait mal au bras.

Mme Tiberghien, marchande de liqueurs, rue Turgot, s'empressa autour du petit Eggremont pour lui donner des soins. L'enfant retourna chez ses parents où ils firent visiter leur garçon par un docteur qui constata deux fractures au bras droit.

Escroquerie. — Le service de la sûreté a mis en état d'arrestation un représentant de commerce, Jules Aenneuse, 39 ans, né à Amangis et demeurant à Comines (France).

Ce représentant peu scrupuleux avait trouvé un moyen ingénieux, bien que peu pratique, de réaliser des bénéfices. Il faisait des commandes au nom des clients et revendait les marchandises à d'autres. Il a pu réaliser ainsi une somme de 600 fr. environ.

Accident du travail. — Un ébarbeur de la maison Motte, rue d'Alger, nommé René Vandenbossche, âgé de 32 ans, a eu la main droite prise et mutilée dans son métier.

M. le docteur Bernard a donné les premiers soins au blessé et l'a fait admettre à l'hôpital. Il est probable qu'on sera obligé de faire l'amputation des deux premiers doigts.

Un pendu. — Un tisserand, Gédéon Hodvaert, âgé de 33 ans, et logeant à l'*Auberge des Voyageurs*, tenu par M. H. Lambin, sur la Grande-Place, a été trouvé pendu vendredi à midi dans sa chambre.

M. le docteur Largillière a constaté le décès.

Société industrielle et commerciale de Roubaix. — Le Président de la Société vient de recevoir la communication suivante :

« Lille, le 9 novembre 1893.

» Monsieur le président de la Société industrielle et commerciale de Roubaix, 51, rue Neuve, Roubaix.

» J'ai l'honneur de vous faire connaître que le bureau des postes et télégraphes de Roubaix a été mis en communication directe avec Anvers, au point de vue de l'échange des télégrammes, *à la date du 9 novembre 1893*.

» Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» Le directeur. »

Cette nouvelle ne manquera pas d'être accueillie avec la plus grande faveur, et nous savons que les heureux effets de cette amélioration considérable se sont manifestés dès le premier jour. La société industrielle et commerciale de Roubaix ne peut que se féliciter de l'accueil fait à ses démarches par l'administration municipale de Roubaix, par la direction générale des Postes et Télégraphes et par la Chambre de commerce d'Anvers.

Nous comptons pouvoir annoncer incessamment l'inauguration du service télégraphique et téléphonique de nuit, car la direction des postes mettra tout en œuvre sans aucun doute pour ne pas prolonger un retard qui n'est pas imputable ni à la Société industrielle ni à l'Administration municipale.

Concordia-Harmonie. — La Concordia-Harmonie fêtera dignement son vingt-cinquième anniversaire dimanche prochain 12 courant ; elle donnera à cette occasion une sérénade aux plus anciens sociétaires qui n'ont pas moins de 23 années de service consécutives.

Ducasse à pierrots. — M. Joseph Demorgny, cabaretier, place Ste-Elisabeth, a l'honneur d'inviter le public qu'une grande ducasse à pierrots aura lieu chez lui le dimanche 12 et lundi 13 novembre 1893.

TOURCOING

Les billets de logement aux indigents de passage. — On accorde pendant toute l'année des billets de logement aux indigents de passage, mais il va sans dire que pendant la belle saison, de fin avril à fin septembre, le chiffre est très réduit. Pendant cette période on y regarde à deux fois avant de délivrer les billets de logement ; mais à partir du 1er octobre, on doit forcément se montrer plus large.

Le nombre des miséreux qui se présentent pour obtenir un bon pour l'Hôtel de la Botte de paille ou pour le logement de la rue de l'Amiral Courbet, augmente tout à coup dans de fortes proportions.

Cette année l'hiver montre ses cornes de très bonne heure et le contre-coup s'en fait ressentir. Depuis le 1er octobre, c'est-à-dire depuis 40 jours, on a délivré 400 billets de logement.

Chaque bon représente une valeur de 85 centimes. Il donne droit à un frugal souper, au gît et à un déjeuner le lendemain matin.

Il va sans dire que parmi les bénéficiaires des bons, il y a toujours quelques roublards, de ceux qui se font héberger de ville en ville et se trouvent bien de cette existence ; mais à côté de ceux là il y a aussi de véritables malheureux.

Et que de types ne voit-on pas parmi tous ces solliciteurs. Il y en a qui ont occupé d'assez hautes positions dans des administrations, des déclassés de toutes catégories, aujourd'hui réduits à venir implorer les secours publics.

Il y aurait toute une étude et le sujet de plus d'un roman à recueillir l'histoire de l'existence de beaucoup de ces pauvres diables.

Avis. — Exposition et mise en vente d'objets divers provenant du Tonkin, comprenant : armes, bronzes d'art, etc. Café Desplechin, rue Notre-Dame.

Jeu de boule. — Un grand jeu de boule à la platine sera donné les dimanches 12 et 19 novembre 1893, chez M. Valéry Leclercq, cabaretier, rue de Paris, en face de chez MM. Masurel frères.

600 francs de prix en espèces.

La bouloire étant ouverte rien n'empêchera le jeu d'avoir lieu.

S'il y a lieu la bouloire sera chauffée. On y invite les amateurs.

Photographie Artistique et Industrielle

81, rue Desurmont, TOURCOING

Succursale de la Maison ELKAN, de Roubaix. — Spécialité de portraits de bébé par procédé instantané. — Les ateliers sont chauffés.

CROIX

Vol. — Des voleurs inconnus jusqu'à présent se sont introduits dans la maison de M. Emile Tonneau, rue de Roubaix ; près de l'estaminet de la *Croix Blanche*.

Ils ont pénétré par une maison voisine inhabitée en forçant la serrure de la porte, et du grenier sont descendus dans la chambre à coucher où a été commis le vol.

Après avoir forcé la serrure d'un coffre en bois, ils ont enlevé deux boîtes [illegible] la somme de 1012 fr. Le patron s'est aperçu du vol le soir à dix heures, en voulant ranger la recette de la journée.

M. Seguin, commissaire de police a ouvert une enquête.

LILLE

Le feu. — Hier après-midi, vers une heure, un incendie, s'est déclaré chez M. Sigrand, boulevard de la Liberté, 120.

Heureusement, on s'en aperçut vite et M. Sigrand fit prévenir la caserne des pompiers, rue Malus. La pompe à vapeur, le fourgon et les dévidoirs de la mairie arrivèrent aussitôt sur les lieux et le feu, vigoureusement attaqué, ne put se propager.

M. le chef de bataillon Druez, le lieutenant Aerts et la plupart des officiers dirigeaient le service des secours. Les dégâts sont peu importants.

C'est un foyer calorifère, placé dans le vestibule et dont le tuyau de tirage passe sous l'escalier, qui a occasionné ce commencement d'incendie. Par suite de l'échauffement de ce tuyau le feu s'est communiqué aux boiseries et à la rampe de l'escalier.

Les vols. — Samedi dernier, Mme veuve Bourg, rue d'Eylau, 6 bis, constatait que de hardis voleurs s'étaient introduits chez elle et avaient fait main basse sur quatre bagues en or, deux montres en argent, deux chaînes l'une en doublé l'autre en nickel, une épingle en or pour cravate, une paire de boucles d'oreilles en or et une somme de 13 fr. 50.

Elle en informa M. le commissaire de police du 6e arrondissement, qui ordonna aussitôt des recherches pour retrouver les coupables.

On désespérait d'y arriver, quand vendredi, les dépenses exagérées et les propos compromettants tenus par deux individus attirèrent l'attention d'agents qui les menèrent au poste. Là, ils déclarèrent se nommer Charles Rudent, 36 ans, tisserand sans domicile et Victor Rudent, 25 ans, même profession et logeant également à la belle étoile. Tous deux sont originaires d'Armentières.

Pressés de questions, ils finirent par se reconnaître les auteurs du vol ci-dessus et en conséquence ils ont été déférés au Parquet.

— Dans la nuit de mercredi à jeudi, d'autres malfaiteurs sont entrés, à l'aide d'effraction, dans une cabane installée sur l'emplacement du tir aux pigeons, près de la porte de Canteleu et y ont enlevé de vieux vêtements et des outils de jardinage, pour une valeur d'environ 60 francs.

La police les recherche.

Chronique de l'enseignement. — *Baccalauréat ès science complet.* — Reçus définitivement : MM. Billaut, Broquart, Chery, Clenquet, Clippet, Coudoux, Couvreux, Doumerc, Bienvenu, Delanghe, Démesure, Novet, Pachot, Pigouche, Sialars, Zunequin.

Admis au grade de la licence ès-sciences physiques. — MM. Bridelaine, Cailier.

Licence ès sciences naturelles. — M. Spetebroot.

Société de géographie de Lille. — Le Concours de géographie commerciale aura lieu le dimanche 17 décembre de 9 heures à midi.

Ce concours, limité cette année à la géographie de l'Europe, est ouvert à tous les jeunes gens habitant l'arrondissement de Lille.

Des récompenses seront décernées aux auteurs des meilleures compositions.

Les inscriptions seront reçues au siège de la société, 116, rue de l'Hôpital-Militaire, chaque jour de 4 à 7 heures, jusqu'au jeudi 14 décembre inclus.

N. B. — Ce concours loin d'être uniquement réservé aux établissements d'instruction, s'adresse surtout aux jeunes gens employés de commerce ou autres, aimant à s'occuper des choses de géographie.

LE NORD

Marcq-en-Barœul. — La lettre suivante a été adressée au journal le *Travailleur* :

Marcq-en-Barœul, le 9 novembre.

Monsieur G. Denys, gérant du journal le *Travailleur*, à Lille.

On nous communique un exemplaire de votre journal en date du 8 courant, dans lequel, par un article intitulé « Chez Donat, fondeur » et sous la signature « Octave Poulet », vous diffamez indignement notre patron, et tout à fait mal à propos.

En conséquence, nous soussignés, mouleurs de la fonderie Montellier à Marcq-en-Barœul, outrés de ces calomnies, protestons énergiquement, contre ces attaques mensongères dirigées sur la maison dans le but infâme de jeter la discorde entre le personnel et notre patron, dont nous n'avons à nous plaindre pour aucun motif ; loin de là, nous ne pouvons que le remercier de ses bons procédés à l'égard de tous ses ouvriers sans exception.

Nous comptons sur votre impartialité pour in-[illegible]

[illegible] Receveur [illegible] Jules Lefebvre, [illegible] Thieffry, [illegible] baut, Lucien Lecerf, Désiré Houppe, Augustin [illegible], Guillaume Kerckhove, B. [illegible], Arthur Godisiabois, B. Godisiabois, [illegible] Dutilleul, Jean Desutter, Boet, Léon Godisiabois, Em. Deweireld, Charles Hotemans, Pierre Verhaille, Jules Manteau, Alfred Vanhouck, Baroe, H. Le Fèvre, B. Dutilleul, Masquelin, Noiret, Alfred Derosse.

DOUAI

Orchies. — M. L. Becquet, contre-maître mécanicien, a eu la jambe broyée, en graissant les poulies de la machine, chez M. Grayelle, fabricant de [illegible].

VALENCIENNES

Denain. — Nous apprenons que la Société de secours mutuels des anciens militaires de la marine, de Denain, ouvre une souscription pour l'achat d'un drapeau. [illegible] trouve l'accueil et les moyens nécessaires auprès de l'administration pour conduire à bonne fin cette œuvre de solidarité philanthropique. Cette association fraternelle qui compte déjà beaucoup d'adhérents, est appelée à rendre de grands services à ses membres participants.

Nous sommes certains qu'elle trouvera auprès des sociétés de la ville un concours dévoué qui contribuera à organiser une [illegible] la localité pour l'inauguration de ce drapeau.

DUNKERQUE

Arrestation. — Hier soir, l'agent de service dans la rue Benjamin-Morel, rencontra trois individus porteurs de deux caisses. Il les arrêta et s'enquit de la provenance de ces caisses que les trois jeunes gens reconnurent avoir enlevé sur le quai du Leughenaer. Elles contenaient des raisins secs.

Le paquebot de la Plata. — A cause du temps pénible qu'il fait pour la navigation depuis le commencement de cette semaine, tous les steamers sont retardés dans leur traversée. — La « Ville de Buenos-Ayres » qui devait atteindre Dunkerque, mercredi dernier, n'y est arrivée que vendredi à midi, venant de la Plata. — Ce steamer dont MM. C. L. et P. Collet et [illegible] sont les agents consignataires et M. Charles Duriau-Collet, le courtier, nous a importé les marchandises dont le détail suit, provenant de Buenos-Ayres et de Montevidéo :

318 balles peaux moutons, 516 moutons vivants, 2 chevaux, 610 balles de laine pour Roubaix-Tourcoing, Fourmies, Reims, etc.

A option, dans les 24 heures, pour le Havre et Dunkerque, 6,356 sacs de blé.

Pour le Havre ; 7215 cuirs salés, 50.0 sacs blé. Ce steamer quittera dimanche 12 courant pour le Havre.

Il y avait 8 bergers, passagers à bord de ce navire, lesquels soignaient les moutons pendant le voyage ; il n'y a eu que deux moutons perdus durant la traversée.

— Le steamer danois *Riberhinus*, est entré le 10 courant à Dunkerque avec un grand nombre de moutons vivants.

La Saint-Martin. — Selon la traditionnelle habitude dunkerquoise, vendredi, dès le déclin du jour tous les bambins de toutes les conditions se mirent en devoir de célébrer la mémoire du charitable (!) saint. C'était à qui des boîtes d'Islande, des costumes travestis de matelots, lanternes en mains parcouraient la ville en bandes joyeuses et en tous sens.

Rosendael. — La société chorale *La Lyre Rosendaelienne* compte donner dimanche 19 courant, un grand concert suivi de bal. Cette fête aura lieu au Café Chandelier, place de la Mairie. Le produit des entrées sera remis au Bureau de bienfaisance de la commune.

Nous adressons nos sincères félicitations aux organisateurs.

Warhem. — Lundi soir en sortant d'un cabaret MM. Louis et Amand Debaecker ont été attaqués par Vandamme et Maerten qui les ont roués de coups.

Procès-verbal a été dressé.

Saint-Pol-sur-Mer. — Le Conseil municipal de Saint-Pol-sur-Mer, se réunira le 13 novembre 1893, à 11 heures du matin à la Mairie.

Un incendiaire à Bourbourg

Avant-hier Rachel Michel, âgée de 48 ans, au service des époux Porret Drincqbière, aubergiste, fut surprise ayant en main une torche de paille et des allumettes, au moment où elle se disposait à mettre le feu à divers objets placés dans le grenier de la demeure de ceux-ci. Immédiatement mise à la disposition de la police, elle avoua être l'auteur de l'incendie de la veille. Elle déclara en outre s'être rendue coupable du vol d'un coupon de mérinos noir, au préjudice de ses patrons.

Elle fut écrouée à la prison de la ville en attendant son transfert à la maison d'arrêt de Dunkerque.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Retour des grévistes. — Ainsi que nous l'avons annoncé, les deux bataillons du 3e génie qui séjournaient encore dans la région des grèves, ont regagné hier leur garnison.

La date du retour du 33e de ligne n'est pas encore fixée.

BÉTHUNE

DEUX ACCIDENTS DE MINE A LENS

Le mineur Henri Bridelance par suite de la rupture d'un bois de soutènement dans une des gale-

---

Feuilleton de *l'Avenir de Roubaix-Tourcoing* 8

Le Fils de Lagardère

Par MM. Paul FÉVAL fils et DORSAY

PREMIÈRE PARTIE

LE SERGENT BELLE-ÉPÉE

Au lieu de répondre, le garde française rechargea son arme à son tour, puis, quand elle fut prête, il montra à Cocardasse, au-dessus de la place qu'avait occupée le gland, une feuille détachée des autres et dont le pédoncule était à peine visible.

— Regardez, lui dit-il.

[illegible] le temps de viser, il [illegible] la feuille, séparée de son aisselle, tomba à terre en tournoyant.

Le vieux soldat n'avait pu retenir une exclamation admirative [illegible]

— Pécaïré ! [illegible] garçon, et je n'élève plus la moindre contestation ; nous avons sûrement [illegible]

— Mais, en ce cas, à qui est-elle ?

— A nous deux, parbleu !

— C'est bien ce que je pense. Toutefois, nous ne pouvons la couper par le milieu comme nous ferions d'une motte de beurre.

— Pourquoi pas ?

[illegible]

— C'est vrai, constata le jeune homme en souriant, [illegible] paraîtrait quelque peu singulier et les camarades pourraient rire à nos dépens.

[illegible] appuya le soudard qui avait son idée. — Tenez, mon raisonnement [illegible] moyen de trancher la difficulté.

— Dites.

[illegible] Nous allons tirer une botte ; le premier qui piquera l'autre aura droit à la bête entière.

Je dois vous avouer que moi, je suis prévôt et qu'en cette qualité je manie assez gentiment l'épée. Mais, d'après ce que je viens de voir, je ne doute pas que vous ne me donniez hardiment la réplique, car on n'est pas adroit comme vous l'êtes aux armes à feu sans l'être passablement aux armes blanches.

— Si je me trompe, eh donc, nous chercherons autre chose.

— Vous ne vous trompez pas, l'ancien, et j'accepte votre proposition.

Permettez-moi une observation cependant : si nous piquons tous les deux ensemble, ce qui peut très bien arriver, comment ferons-nous ? Nous ne serons pas plus avancés qu'auparavant.

— Couquine de sort ! je ne songeais point à cela, repartit Cocardasse que cette hypothèse embarrassait.

[illegible] la chose elle a lieu, nous recommencerons, bagasse ! jusqu'à ce que l'un de nous deux soit touché avant l'autre.

— Ça va-t-il ?

— Ça va, fit le jeune homme.

Puis poussant du pied la garenne entre eux deux :

— A qui l'aura ! dit-il sur un ton plaisant.

— A qui l'aura ! répéta sérieusement Cocardasse. — Et attention surtout à ne pas nous embrocher ; une simple saignée de santé, pas davantage, hein ?

— Entendu.

— As pas peur ! En garde, ma caillou.

Immédiatement leurs épées se croisèrent.

Cocardasse, ainsi qu'il s'en était vanté, était une maîtresse lame et s'il avait porté ce défi au garde française, c'était avec la conviction bien méridionale de triompher aisément.

— Pécaïré ! se disait-il, si habile qu'il puisse être, ce blanc bec, n'a pas comme moi quarante ans d'expérience.

Je vais donc terminer au plus vite en lui décochant un de ces coups subtils qu'affectionnait mon petit prévôt. Amable Passepoil ! Ah ! le [illegible].

Il s'agit bonnement de saisir l'occasion.

[illegible]

ses avec son adversaire, il dut en rabattre de beaucoup et reconnaître qu'il allait avoir à compter avec lui.

Le sergent, en effet, possédait un jeu très fin, très serré, dénotant une excellente méthode et une étude consommée du maniement de l'épée.

Il avait, surtout, une vivacité de main extraordinaire qui démontait totalement le vieux bretteur ; d'autant plus que, ne cherchant pas à attaquer et se bornant à rester sur la défensive, ce dernier ne pouvait juger de sa force réelle en escrime.

— Mordious ! jura le maître en fait d'armes, à part lui, — je n'aurais jamais cru avoir tant de mal avec ce petit. Voilà dix minutes qu'il me tient en haleine sans que j'aie pu le trouver une seule fois en défaut. D'où diable sort-il ?

Et l'impatience finissant par le gagner, il redoubla de vigueur, déployant toutes les ressources de son art et mettant en avant ses ruses les plus compliquées.

II

COUP DE POIGNARD ET COUP D'ÉPÉE

Pendant que nos deux chasseurs de rencontre étaient ainsi acharnés à s'escrimer dans le bois, derrière eux, se passait une chose assez étrange.

Courbé jusqu'à terre et se dissimulant avec soin, un homme s'approchait peu à peu du lieu où ils s'évertuaient.

C'était un individu à mine sinistre et qui, à en juger par l'adresse avec laquelle il se glissait sans bruit au milieu des obstacles de toutes sortes placés sur son chemin, devait avoir l'habitude des embûches et des guets-apens.

Le soleil qui déclinait rapidement ne jetait plus déjà que des rayons obliques et s'il faisait encore suffisamment clair sur la route, la chênaie commençait à se remplir d'ombre.

[illegible]

[illegible] l'offensive et en faisait voir de rudes au garçon.

Son épée voltigeait de tous côtés avec une légèreté prestigieuse et le soudard n'avait bien juste que le temps d'arriver à la parade.

A plusieurs reprises, même, il lui avait semblé que le jeune homme aurait pu mettre sa pointe en contact avec son épiderme, mais qu'il s'était abstenu comme si le coup qui se présentait ne fût pas digne de lui.

Cela faisait enrager le vieux soldat qui, malgré la haute opinion qu'il avait de lui-même, ne pouvait s'empêcher de constater qu'on l'épargnait et se voyait par suite obligé de reconnaître un maître en ce « pitchoun » au menton à peine duveté.

Certes oui, un maître !

Jamais encore il n'avait vu autant d'élégance unie à une telle science des armes. Pas une faute, pas un mouvement inutile : tout était admirablement calculé et exécuté.

Qu'était-ce donc que ce virtuose de la lame dont, jusqu'alors, il n'avait point entendu parler ?

D'ordinaire, cependant, les tireurs de cette force ont une réputation quasi universelle.

— Faudra voir, pensa-t-il. — Voilà un garçon qu'il est bon d'avoir pour compagnon. Troun de diou !

— Ah ! çà, l'ancien, lui demanda tout à coup le jeune homme, — vous ne voulez donc pas devenir le propriétaire de la bête ?

— Mordious ! si je le veux !

Et il avoua ingénument :

— C'est vous qui ne m'en fournissez guère l'occasion, pécaïré !

— Ah ! dame, je me défends.

— Je m'en aperçois... Et donc ? d'une jolie façon même, geignit Cocardasse qui craignait de perdre maintenant la propriété du garenne !

— Vous trouvez ?

— Capédédious ! je le trouve ! et serais curieux de savoir quel a été votre prévôt ?

— Il n'y a pas de secret : c'est un certain Amable Passepoil.

— Passepoil ! exclama Cocardasse. — Quoi ! [illegible] Très fort, Passepoil, très fort... Un vrai ami... mon second, [illegible] mon bras gauche...

Mais, en ce cas, garçon, il a dû vous montrer une botte secrète que nous connaissions tous deux : la botte de...

— ... Nevers ! acheva le sergent. Parbleu oui...

Tenez, la voici...

Et, rapide comme l'éclair, l'épée du jeune homme fouetta vigoureusement celle de Cocardasse, puis après une feinte subtile que celui-ci n'eut pas le temps de déjouer, alla se planter juste entre ses deux sourcils, en ne lui faisant, toutefois, qu'une piqûre insignifiante.

— Sandious ! Caramba ! Troun de l'air ! enfila le soudard qui était tout étourdi du choc et pivotait involontairement sur les talons, — c'est bien ça !

Toujours superbe cette fameuse botte ! on en voit tous les cierges de ses funérailles, ajouta-t-il en se frottant les yeux devant lesquels dansaient mille étincelles. — Allons, garçon, la bête est à vous... vous l'avez loyalement gagnée...

— Topez là donc... et bon appétit...

Sur ce, la vue encore brouillée, il tendit la main en avant, sollicitant celle du sergent.

Mais ne ressentant aucune étreinte, il s'empressa de chasser les derniers voiles qui obscurcissaient son regard, et, à son grand étonnement, aperçut son vainqueur adossé à un arbre, pâle comme un spectre et sur le point de défaillir.

Il courut à lui.

— Eh ! qu'avez-vous ? lui demanda-t-il, ne comprenant rien au malaise subit auquel il paraissait être en proie ; — vous aurais-je transpercé sans le savoir ?

Le garde française fit un signe de tête négatif et chercha à porter sa main droite derrière son épaule gauche.

Cocardasse contournant aussitôt le jeune homme remarqua alors que sa tunique était fendue dans le dos sur une étendue de plusieurs centimètres et que de l'ouverture s'échappait du sang en abondance.

— Sandious ! Que veut dire ceci ? s'écria-t-il, — on dirait un coup de poignard !

— C'en est un... dit faiblement le sergent.

— Un assassin... caché là... dans le bois, pendant que nous nous battions...

— Un assassin !...

— Oui... heureusement que son coup a porté à faux... Mais, de grâce... arrêtez le sang si vous pouvez... je sens mes forces diminuer...

— C'est juste... au lieu de causer, tâchons d'abord de boucher ce trou... Attendez, je me connais un peu en la matière, je vais voir tout de suite ce qu'il en retourne.

Faisant alors fléchir doucement le jeune homme sur les genoux, il l'assit au pied de l'arbre, déboutonna promptement son habit et mit l'épaule atteinte à nu.

La blessure était longue comme le doigt environ, et placée au-dessous de l'omoplate.

Le vieux soldat déchira une partie du linge qu'il avait sur lui et étancha le sang qui continuait à couler.

Il fallut longtemps avant de pouvoir se rendre maître de l'hémorragie. Enfin, y étant parvenu, il se mit à examiner la plaie avec attention.

Au bout d'une minute :

— Remuez le bras, commanda-t-il au blessé.

— Voilà qui est bien, répartit le praticien improvisé en voyant le membre désigné se mouvoir facilement. — A présent, respirez fort, très fort.

Le jeune homme obéit de nouveau.

— Fait mal ?

— Non.

— Pas de gargouillements dans les poumons, comme une bouteille que l'on vide ?

— Non... rien.

— Alors, vadious ! dit joyeusement Cocardasse, — ce n'est qu'une simple boutonnière et un peu de *rouget* de perdu. Je vais pour le moment aller appliquer quelques feuilles fraîches là-dessus, puis si vous m'en croyez, votre idée, vous irez trouver le chirurgien de votre régiment et cet homme-là vous recoudra complètement le cuir.

[illegible]

— Merci, mon brave, dit-il quand le pansement fut achevé, [illegible] je me sens renaître.

(A suivre.)